

Monsieur Kris PEETERS
Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi,
de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur

61, rue Ducale

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 28 novembre 2016

Monsieur le Ministre,

Le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a transmis au Conseil supérieur des Professions économiques, en date du 28 septembre 2016, un projet de « norme relative à l'application en Belgique des normes internationales d'audit nouvelle et révisées (normes ISA) » en remplacement de la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique, approuvé par le Conseil de l'IRE le 26 août 2016.

Ce projet de norme a fait l'objet, conformément aux dispositions contenues dans l'article 30 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises, d'une consultation publique (du 30 juin 2016 au 16 août 2016) avant d'être transmis au Conseil supérieur.

Cette demande d'approbation du projet de norme est à situer dans le contexte national ayant conduit à l'approbation, en 2009, d'une norme relative à l'application des normes internationales d'audit (normes ISA), dont les normes ont depuis lors connu différentes évolutions au niveau international.

Avant de procéder à l'examen de la demande d'approbation du projet de norme, le Conseil supérieur a procédé à différentes démarches (obligations et options prévues par l'article 30 de la loi précitée) :

- consultation de la Banque nationale de Belgique (BNB) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- consultation de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- audition des représentants de l'IRE dans le cadre de la réunion du Conseil supérieur du 23 novembre 2016.

La Banque nationale de Belgique a réagi positivement au projet d'approbation de la norme susmentionnée. Aucune réaction n'a par contre été communiquée par l'Autorité des services et marchés financiers en réponse au courrier du 6 octobre 2016.

L'audition des représentants de l'IRE a été précédée de l'envoi d'un courrier du Conseil supérieur en date du 24 octobre 2016 adressé au Président de l'IRE contenant un certain nombre d'éléments dont le Conseil supérieur souhaitait discuter lors de l'audition du 23 novembre 2016.

Une nouvelle mouture du projet de norme soumis pour approbation a été transmise par l'IRE via mail en date du 21 novembre, au terme de la réunion du Conseil de l'IRE du 21 novembre 2016.

Dans le cadre de l'analyse du dossier, une attention a également été accordée à la traduction de ces différentes normes en français et en néerlandais. En réponse à une question posée par le Conseil supérieur, le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a confirmé l'existence de la traduction de cette norme (disponible sur le site internet de l'IRE) ainsi que le statut des traductions de cette norme (traduction officiellement reconnue par l'IFAC et discutée avec la DG Traduction de la Commission européenne).

*

* *

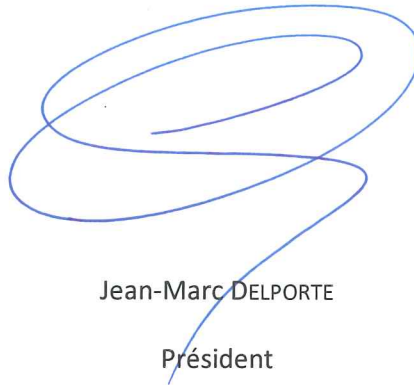
Etant donné que les différentes conditions légales en matière de procédure ont été respectées et au vu du contenu dudit projet de norme adopté par le Conseil de l'IRE en date du 26 août 2016 et du 21 novembre 2016, le Conseil supérieur a décidé d'approuver le projet de norme relative à l'application en Belgique des normes internationales d'audit nouvelle et révisées (normes ISA) en remplacement de la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique.

Vous voudrez bien trouver, annexés au présent courrier, différents documents :

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 26 août 2016 par le Conseil de l'IRE soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 1) ;
- le courrier du 28 septembre 2016 du Président demandant l'approbation du projet de norme, les résultats de la consultation publique et la fiche technique, établie par l'IRE à la demande du Conseil supérieur, démontrant la suite donnée aux différentes remarques formulées dans le cadre de la consultation publique (annexe 2) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la FSMA (annexe 3) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la BNB et l'avis transmis par le Gouverneur de la BNB en date du 26 octobre (annexe 4) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur au Président de l'IRE en date du 24 octobre 2016 (annexe 5) ;

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 21 novembre 2016 par le Conseil de l'IRE soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 6 – version avec révisions et version sans révisions visibles) ;
- l'e-mail adressé par l'IRE en date du 21 novembre 2016 transmettant la nouvelle mouture du projet de norme soumis pour approbation (annexe 7).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Jean-Marc DELPORTE
Président